

SEANCE DU 15 AVRIL 2022

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le VENDREDI 15 AVRIL 2022 à 19 h 00 Salle de la Mairie.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15, présents : 11, votants : 15

Présents :

- M. BERTRAND Jean Michel
- Mme PINAULT Joëlle
- M. GUILLARD Gérard
- Mme COSSIAUX Laurence
- M. TAMISIER Guy
- M. CATINAUD Gérard
- M. FRUGIER NOCART Vincent
- M. LEFEVRE Pascal
- Mme BOULET Brigitte
- Mme AIX Cécilia
- M. MOREAU Jean-Pierre

Absents représentés :

- M. THIOLIERE Franck (procuration à Mme COSSIAUX Laurence)
- M. DEBRAS Frédéric (procuration à M. TAMISIER Guy)
- Mme OLIVEIRA DA SILVA Jade (procuration à M. CATINAUD Gérard)
- Mme BOULERT Sophie (procuration à M. BERTRAND Jean Michel)

=====
Mme PINAULT Joëlle a été élue secrétaire de séance.
=====

- Lecture de l'ordre du jour : approuvé par tous

- Compte-Rendu du Conseil du 25 mars 2022 (revoir délibération convention avec le CDG pour actes de violence).

- Points traités par les élus :

- Syndicat de voirie : déficit de l'ordre de 308 000 €.
- Nettoyage atelier de la gare par les employés communaux : le local a été laissé en très mauvais état.
- Recrutement d'une secrétaire de Mairie par voie de mutation à compter de juillet 2022.
- Recrutement d'une secrétaire contractuelle en attendant la nomination de la secrétaire titulaire.
- Recrutement d'un agent technique : l'agent qui devait être recruté en avril n'a pas souhaité donner suite, un autre candidat sur liste d'attente a accepté le poste.
- La réunion de l'Association cantonale des personnes âgées aura lieu le 04 mai à Laurière

-Affectation des résultats Budget AEP :

Il est proposé au Conseil Municipal, après le vote du compte administratif du budget AEP de l'exercice 2021 lors de la séance du 25 mars 2022, statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2021, il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 du BP) 0,00 €

– Affectation complémentaire en réserve de section d'investissement (crédit du compte 1068 du BP)	0,00 €
– Reste sur excédent de fonctionnement	
Report à nouveau (à reporter ligne 002 du BP)	13 010,15 €
- Report sur la section d'investissement	16 502,54 €
Chiffre à inscrire au BP	
Le total 1- et 2- fait l'objet d'une émission de titre	
Au compte 1068	0,00 €

-Affectation des résultats Budget Principal :

Il est proposé au Conseil Municipal, après le vote du compte administratif du budget principal de l'exercice 2021 lors de la séance du 25 mars 2022, statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2021, il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

– Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 du BP)	275 837,37 €
– Affectation complémentaire en réserve de section d'investissement (crédit du compte 1068 du BP)	0,00 €
– Reste sur excédent de fonctionnement	
Report à nouveau (à reporter ligne 002 du BP)	227 196,88 €
Le total 1- et 2- fait l'objet d'une émission de titre	
Au compte 1068	275 837,37 €

-Vote des taux de la fiscalité locale :

- Taxe foncière (bâti)	=	36,59 %
- Taxe foncière (non bâti)	=	62.98 %

-Vote des Budgets Primitifs 2022 :

***Budget Primitif AEP 2022 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter au niveau du chapitre, les crédits du Budget primitif AEP comme suit :

- Fonctionnement : Dépenses	143 332,00 €	Recettes	143 332,00 €
- Investissement : Dépenses	121 022,00 €	Recettes	121 022,00 €

Le Budget Primitif AEP 2022 est voté par chapitre par 15 voix « pour », 0 abstention et « 0 » voix « contre ».

***Budget Primitif Principal 2022 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter au niveau du chapitre, les crédits du Budget primitif Principal comme suit :

- Fonctionnement : Dépenses	1 140 265,00 €	Recettes	1 140 265,00 €
- Investissement : Dépenses	1 110 905,00 €	Recettes	1 110 905,00 €

Le Budget Primitif Principal 2022 est voté par chapitre par 15 voix « pour », 0 abstention et « 0 » voix « contre ».

-Projet classe de mer Ecole de Bersac :

Une subvention de 3300 € est accordée à la Coopérative Scolaire de BERSAC pour le projet pédagogique « Classe de Mer » à Meschers (17) du 04 au 06 mai 2022 de l'école de BERSAC.

-Participation aux séjours à Meschers des enfants de la Commune :

Une participation financière de 3,00 € par jour et par enfant résidant sur la Commune est accordée pour les séjours à Meschers à compter de 2022 et jusqu'en 2025.

-Questions diverses :

*Une demande de subvention sera faite au Département pour les travaux de canalisation des eaux pluviales au lieu-dit « La Courcelle ». Montant du devis 8423,50 € HT – 10108,20 € TTC.

*Signature d'une convention avec la Fondation 30 Millions d'amis pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants se trouvant sur la Commune.

*Maison Mme JANISSON - Place des Fosses : l'achat sera réalisé par l'EPF (Etablissement Public Financier).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Vu par Nous, BERTRAND Jean Michel, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

